



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} avril 2021

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Mr PIQUET Bruno 3^{ème} Adjoint

Excusés :

Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
Mr LARGE	Cyril	Conseiller
Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère

Pouvoir :

Mme CHICARD Christelle	donne pouvoir à	FAVRICHON Nicolas
Mme DUMAS Aurélia	donne pouvoir à	M. MOREL Cédric
M. LARGE Cyril	donne pouvoir à	M. PIQUET Bruno
Mme HOSTIN Christelle	donne pouvoir à	Mme SECOND Virginie

Début de la réunion : 20h30

1/ DELIBERATION admission-en-non-valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 24 février 2021, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants qui n'ont jamais été payés et qui datent de 2019 pour un montant total de 70.50 euros.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Blanc : 0

2/ DELIBERATION concernant les conditions d'offre de la Banque des Territoires

Monsieur le Maire présente la proposition de la Banque des Territoire pour un financement de 149 000 euros.

A cet effet, le Conseil autorise monsieur le Maire délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

3/ DELIBERATION concernant le montant des loyers des boxes paramédicaux

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer le prix des loyers des 3 boxes paramédicaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipaux ont décidé de fixer les prix suivants :

- Box 1 et 2 : 250 euros
- Box 3 (sans fenêtre) : 150 euros

Les 3 boxes seront occupés par une infirmière, deux ostéopathes et une hypnothérapeute. Leur arrivée sera répartie entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre 2021.

4/ DELIBERATION Modification des statuts CC-MDL / Prise de compétence Mobilité

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilités à la bonne « échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Monsieur le Maire invite son conseil à approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais en la matière.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire.

5/ DELIBERATION concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 85 000 euros.

6/ DELIBERATION subvention centre aéré d'Affoux.

Les membres du Conseil municipal décident d'allouer une subvention de 1000 euros au centre aéré d'Affoux qui permettra de supprimer la majoration de 10 % pour les enfants de la Commune de Villechenève.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Blanc : 1

7/ Décision nom du local para-médical.

Sera décidé lors du prochain conseil.

Commercialisation des lots Impasse des Boutons d'Or

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil que suite au bornage, il y a une légère réactualisation des surfaces des terrains comme suit :

Lot	Superficie	Prix au m2
A	730 m2	56 000 euros
B	613 m2	49 000 euros
C	677 m2	49 000 euros
D	1230 m2	35 000 euros (les constructions d'habitation ne seront pas autorisées sur ce lot)

Les travaux d'adduction d'eau potable auront lieu entre le 10 mai auront lieu à compter du 10 mai jusqu'à fin mai.

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

La commune de Ste Foy l'Argentière souhaite intégrer les communes de Villechenève et Chambost-Longessaigne dans le SIVOS.

Sachant que 4 enfants de Villechenève sont scolarisés au collège de Ste Foy l'Argentière.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un délégué et un suppléant pour assister au Sivos.

Délégué : Mme Christelle CHICARD

Suppléant : Mme Virginie SECOND

Délibération taux d'imposition 2021 : TF – TFNB

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote pour l'année 2021 les deux taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière/bâti	634 500	30.07	190 794
Taxe foncière/non bâti	55.100	47.11	25 958
TOTAL			216 752

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

8/ Question diverses

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu l'arrêté concernant l'attribution de la subvention de la Région de 83 500.
- ✓ Lecture du courrier de Mr Montvernay au conseil municipal.
- ✓ Voierie communautaire : La CC-MDL a embauché Mr Galland qui s'occupera du suivi les travaux de bâtiments et voierie communautaires.
En attente des devis concernant la réfection des chemins Chez Georges, chemin des Granges (intra-muros).
Pour cette année 2021, l'enveloppe allouée par la CCMDL pour les travaux de voirie de la commune de Villechenève est de 33.280€.
- ✓ Le curage des fossés est en cours. Réalisé par l'entreprise Florian Roux.
- ✓ Fleurissement : visite et commande chez Gaynon le 17/04 par la commission fleurissement.
- ✓ Place du marché : un car du Rhône a accroché l'angle du mur de la place. Un constat a été réalisé entre les cars du Rhône et la Mairie.
- ✓ Des panneaux de signalisation « ralentissement pour enfants » seront posés chemin de Montlys.
- ✓ Réfection du mur du cimetière par l'entreprise Berthet à partir du 15 avril
- ✓ L'élue en charge du dossier solidarité a participé à une réunion sur le thème de « l'accès à l'emploi pour ceux qui ne relèvent pas du Pôle emploi » organisé par la CC-MDL.
- ✓ La milolette est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres
- ✓ Le site internet est en cours de réalisation
- ✓ Prochain Conseil municipal le 06 mai 2021 à 20h30

Fait en Mairie, le 12 avril 2021

Le Maire,

Bernard CHAZELLES